

**Arrêté temporaire n°2026-298
Portant réglementation de la circulation**

**TRAVAUX SUR LE RESEAU ELECTRIQUE
AVENUE LOUIS DEBRAY (D149)**

Le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1,

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,

VU la demande en date du 16/06/2026 émise par EIFFAGE ENERGIE demeurant ZA du Camp Dolent - avenue du Cantipou 76700 HARFLEUR représentée par Madame Mathilde MARECAL aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation de la circulation,

VU l'arrêté municipal n°84 du 11 avril 2022 portant réglementation générale dans l'agglomération,

VU l'accord technique n° SRO-ATP-0583-26 du 15/06/2026 et l'avis favorable de la Direction les Routes,

CONSIDÉRANT que des travaux de terrassement pour le raccordement d'un coffret électrique rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, AVENUE LOUIS DEBRAY (D149),

ARRÊTE

Article 1

À compter du 15/07/2026 et jusqu'au 03/08/2026, la circulation sera alternée par des feux tricolores, AVENUE LOUIS DEBRAY (D149), tronçon compris entre le giratoire formé avec LA RUE AZARIAS SELLE et la limite d'agglomération.

Article 2

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, l'entreprise EIFFAGE ENERGIE. La signalisation, le balisage et l'éclairage de sécurité, de jour comme de nuit, seront assurés par l'entreprise en charge du chantier. La signalisation devra être renforcée de nuit par un dispositif lumineux de type R2.

Article 3

Les infractions au présent arrêté seront relevées dans les formes prévues par les réglementations en vigueur.

Article 4

Mme le Commandant de Police, le Directeur Général des Services et tous agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bolbec, le 17 juin 2026

Le Maire



Christophe DORÉ

DIFFUSION:

- EIFFAGE ENERGIE
- Police Municipale
- Police Nationale
- Carrosserie LEBRETON
- Caux Seine Agglo
- Commune de Bolbec

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr; dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.